

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Affaire suivie par :

Guillaume MARAIS

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le

20 AVR. 2012

Avis de l'autorité environnementale

Objet : avis de l'autorité environnementale sur le projet de création d'un musée archéologique et d'aménagements connexes sur les communes de Douai et Râches

Réf : TA 2012-02-22-179

En application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente en matière d'environnement, prévue à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le projet de création d'un musée archéologique et d'aménagements connexes à Douai et Râches est soumis à évaluation environnementale.

L'avis porte sur la version de février 2012 de l'étude d'impact.

1. Présentation du projet :

Le projet concerne la réalisation d'un centre d'interprétation du Moyen-Age, au sud-ouest de la commune de Râches et au nord-ouest de la commune de Douai, sur une emprise foncière totale de 9,4 hectares.

Cet aménagement, situé de part et d'autre de la Scarpe, à proximité du terroir des Pâturables, sera constitué d'un Archéosite de 7,8 hectares sur la commune de Râches, et d'un musée et d'un parking sur une emprise d'1,6 hectares sur le territoire communal de Douai. Les deux sites seront reliés par une passerelle.

Les objectifs de ce projet sont de créer un lieu d'expérimentation et d'interprétation pour les chercheurs, un lieu pédagogique à destination du grand public et un lieu de détente et de loisir. La partie Archéosite, qui vise à reconstituer un village médiéval (portus, abbaye, village dans la forêt), sera réalisée selon les techniques d'époque. Le chantier est prévu sur une durée d'environ 20 ans.

2. Qualité de l'étude d'impact :

- **Résumé non technique**

Le résumé non technique contient une présentation et des plans qui permettent de percevoir la nature du projet. La présence d'un tableau de synthèse est intéressant. Cependant, les informations contenues dans ce tableau ne permettent pas d'appréhender, pour certains volets, la nature de l'impact et les conséquences du projet.

- **État initial, analyse des effets et mesures envisagées**

Biodiversité

Le périmètre d'étude, identique à celui du projet, est un territoire essentiellement agricole à proximité d'un secteur urbain. Il comprend des prairies de fauche et de pâturage, un terrain en friche et une partie du terroir plat des Pâturables, qui borde le site à l'ouest.

La partie Archéosite se situe dans la ZNIEFF de type 1 N°015 « Marais de Roost-Warendin ». L'état initial des milieux naturels, de la faune et de la flore a été réalisé sur la base des données d'inventaires et de protections réglementaires et d'observations de terrain effectuées entre juin et octobre 2011.

Tel qu'il est présenté dans le dossier, le diagnostic faune-flore ne met pas évidence d'intérêt écologique majeur, malgré le classement d'une partie du site en ZNIEFF de type 1.

Il est précisé que le site ne contient pas d'espèce floristique protégée. S'agissant de la faune, il est indiqué que les prairies remaniées et les friches, ainsi que le terroir situé à l'ouest, abritent une faune ordinaire. Concernant l'avifaune, peu d'espèces ont été observées, essentiellement des espèces de passage qui utiliseraient le site comme zone de gagnage. L'étude ne permet pas d'identifier d'espèces d'oiseaux nidifiant en particulier sur le terroir alors que la méthodologie présentée page 179 visait à compter les couples nicheurs sur la zone.

Au vu de la mosaïque des milieux naturels, de la présence d'une ZNIEFF et de la Scarpe, le faible intérêt écologique présenté dans l'état initial laisse à penser que l'étude pourrait être insuffisante. Compte tenu de la présence d'habitats favorables aux amphibiens, chiroptères et reptiles, il aurait été souhaitable d'adapter la méthodologie d'observation à l'écologie de ces groupes d'espèces (période, durée...). Une telle approche aurait permis d'identifier pleinement les enjeux et intérêts écologiques du site (conditions d'utilisation du site par les espèces, fonctionnement en tant qu'élément du corridor biologique).

L'analyse des impacts indique que l'aménagement du site conduira juste à la perte permanente d'une partie de la végétation existante. Cette analyse est à nuancer au vu des éléments indiqués ci-avant.

En termes de mesures, il est précisé que les espaces naturels et les espèces associées seront conservés au maximum sur l'Archéosite, notamment les Saules têtards qui constituent un atout paysager du secteur. Le porteur de projet s'engage à respecter la charte de chantier « vert », et le déboisement du flanc d'une partie du terroir est envisagé hors période d'accueil des oiseaux.

Au vu du diagnostic lacunaire, il est difficile d'évaluer la pertinence des mesures proposées.

En outre, les aménagements prévus sur le terroir (village dans la forêt) ne semblent pas adaptés au contexte écologique du site, dans la mesure où, au-delà du déboisement prévu, les activités d'accueil du public seront source de dérangement des espèces.

Par ailleurs, le dossier contient une étude d'incidence sur les sites Natura 2000 FR3100506 « Bois de Flines-lez-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux » et FR3100504 « Pelouses métalliques de la plaine de la Scarpe », situés respectivement à 1,25 km et 2,2 km du projet. Le contenu de cette étude est conforme aux prescriptions de l'article R414-23 du code de l'environnement.

Malgré l'absence d'argumentaire et d'un état initial exhaustif, l'étude conclut à la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation de ces sites.

Déplacements

Le secteur d'étude, qui ne comprend aucune voirie existante, est bordé par plusieurs voies routières ceinturant le site : la RD917 et la RD8. Ces voies permettent de relier directement le site au centre-ville de Râches et de Douai ainsi qu'à l'A21. Un comptage du flux sur les différentes voiries situées sur la commune de Râches et aux alentours a été effectué en septembre 2011. Les résultats du comptage présenté en annexe 6 du dossier, révèlent que la RD917, qui sera utilisée par les visiteurs du musée, est une voie où la circulation est actuellement importante (7064 véhicules/jour).

La zone du projet se situe à équidistance (environ 5 km) entre les gares de Douai et d'Orchies, mais n'est pas directement desservie par le train.

Le réseau de transport en commun de Râches se compose essentiellement de lignes de bus. Trois lignes (16, 118, 206) circulent près du site d'étude et quatre arrêts sont susceptibles de le desservir. La ligne 3 du TCSP, qui reliera Douai-centre à Douai-Frais-Marais (à 800 mètres de l'Archéosite), est actuellement en projet.

La desserte du site par les transports est potentiellement intéressante.

Le site d'étude se trouve à proximité du tracé du projet de vélo-route voie verte Dourges-Maubeuge.

La communauté d'agglomération de Douai estime le nombre de visiteurs du site à hauteur de 70 000 personnes par an, soit 100 à 350 visiteurs par semaine, et jusqu'à 1380 visiteurs lors événements importants.

L'analyse des incidences, qui ne porte que sur la desserte routière du site, indique que la réalisation de ce projet engendrera une augmentation du trafic sur la RD 917, notamment aux périodes de pointe, pour rejoindre les grands axes routiers, la rocade minière ou l'A23. Cependant le dossier ne présente aucune estimation du trafic attendu sur la RD917, en particulier lors d'événements importants organisés durant les week-end, vacances scolaires et jours fériés.

S'agissant des mesures, un « tourne à gauche » en provenance de la rocade minière est prévu dans le but de faciliter l'entrée vers le parking du musée. Toutefois, en l'absence d'analyse des impacts du projet, il est difficile d'apprécier la pertinence de cet aménagement.

Une adaptation de l'offre en transports en commun (horaires cohérents avec les heures d'ouverture du site et offre groupée entrée/transport) constituerait une mesure de réduction d'impact pertinente.

A l'instar du volet « nature, biodiversité », les déplacements constituent un enjeu fort avec des impacts indirects potentiellement importants (bruit, pollution atmosphérique), notamment le week-end et lors d'événements particuliers organisés sur l'Archéosite. Compte tenu des impacts potentiellement élevés du projet, l'analyse des impacts et la présentation de la mesure envisagée est sommaire.

Patrimoine et paysage

Un diagnostic du patrimoine archéologique, historique et culturel a été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

Cet état initial révèle l'existence d'un atelier de potier médiéval sur la partie Archéosite. Il souligne aussi que le périmètre d'étude est situé dans la zone de protection (rayon de 500 mètres) de la filature Delebart-Mallet, dite *Les Textiles de Douai*.

Une fouille archéologique est prévue au printemps 2012 pour une durée de deux mois sur la partie Archéosite. Il est précisé que la demande de permis de construire du musée archéologique sera soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le volet « patrimoine » du projet constitue un enjeu fort avec des impacts potentiels élevés. Pour autant, l'approche reste sommaire dans le dossier. Il aurait été particulièrement intéressant et utile de préciser le degré de collaboration de l'Architecte des Bâtiments de France à ce stade du projet.

S'agissant du volet « paysage » la création d'un merlon de trois mètres en bordure de Scarpe est envisagée. Compte tenu du contexte patrimonial et paysager, il aurait été souhaitable de présenter un photomontage et une justification de l'intégration de cet aménagement dans le dossier.

- **Justification du projet notamment du point de vue des préoccupations d'environnement**

Un chapitre de l'étude d'impact est consacré à la justification du projet.

Ce chapitre présente les raisons techniques (qualité de la desserte routière), stratégiques (positionnement sur le territoire de la communauté d'agglomération) et culturelles (ancien site médiéval à proximité de la Scarpe) qui ont guidé le choix du site ainsi que la démarche environnementale de conception et de gestion du musée archéologique (approche énergétique) et du site.

3. Prise en compte effective de l'environnement :

Transports et déplacements

Le site bénéficie d'une offre de transports en commun intéressante (3 lignes de bus, 4 arrêts) mais a priori destinée aux déplacements scolaires et domicile-travail. Cette offre devrait être complétée à l'avenir par un transport en commun en site propre (TCSP).

Ces offres peuvent permettre le développement de l'usage des transports en commun à destination et en provenance du musée.

Néanmoins, pour que ce report vers des modes de déplacement alternatifs soit effectif, il est nécessaire que les offres soient adaptées aux conditions de fonctionnement du site (week-end et vacances scolaires).

Biodiversité

Le projet prévoit l'aménagement de 9,4 hectares de terres agricoles et naturelles en une zone culturelle et de loisirs. Il prévoit la réalisation de noues et autres bassins de rétention, la plantation de haies d'espèces végétales indigènes et la préservation de l'ensemble des Saules têtards présents sur le site.

Les plans et illustrations présents dans projet n'intègrent pas les aménagements écologiques envisagés. Dès lors, il est difficile d'appréhender l'intérêt et la fonctionnalité de ces aménagements, d'autant que l'état initial, qui semble lacunaire au regard de la mosaïque de milieux naturels, ne permet pas d'apprécier les enjeux biodiversitaires du site, partiellement situé sur une ZNIEFF de type 1 (corridor biologique reconnu), et les impacts du projet.

En outre, l'intégration d'une approche d'évitement des impacts aurait dû mener le maître d'ouvrage à préserver l'intégralité du terroir plat boisé.

Émissions de gaz à effet de serre

Le dossier présente en page 160 la démarche environnementale de conception du musée archéologique, qui intègre une approche bioclimatique de la construction du bâtiment et une volonté d'économie d'énergie. Le projet prévoit :

- une orientation privilégiée des espaces : restaurant et bureaux au sud, zone de stockage au nord ;
- une ventilation double-flux ;
- une chaudière gaz à condensation pour la brasserie ;
- le recours à la géothermie (pompe à chaleur) ;
- l'utilisation de chauffe-eau solaire ;
- le recours à la climatisation solaire et par les eaux de nappe.

En ce qui concerne les déplacements, le développement de l'usage des transports en commun à destination et en provenance du site permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts du projet sur le cadre de vie (bruit notamment).

Gestion de l'eau

Le projet envisage une gestion des eaux pluviales en assainissement alternatif.

Au niveau du musée, trois zones de tamponnement et d'infiltration sont prévues :

- toitures végétalisées à 80 % et les eaux des toitures dirigées vers un bassin paysager et une noue situées à l'arrière du musée ;
- eaux des parvis et des espaces verts stockées et infiltrées dans des noues ;
- eaux de la zone de stationnement stockées et infiltrées dans les parkings drainant et dans les noues bordant les stationnements.

Au niveau de l'Archéosite, les eaux pluviales seront infiltrées, sans mise en place d'ouvrages spécifiques.

Les besoins en eau pour les usages sanitaires seront couverts à 70 % par la récupération des eaux de pluie.

4. Conclusion :

La forme de l'étude d'impact répond aux prescriptions et aux objectifs des articles L. et R. 122-3 du code de l'environnement.

Globalement, le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la nature et à l'ampleur du projet ainsi qu'aux enjeux du territoire.

Néanmoins, le volet biodiversité demeure insuffisamment traité au regard des enjeux écologiques identifiés dans le dossier (ZNIEFF de types 1 et corridor écologique). Un complément d'expertise (amphibiens, reptiles, chiroptères, oiseaux) est nécessaire pour appréhender l'intérêt du site et analyser les effets du projet.

L'impact du projet ayant été apprécié comme fort sur le trafic routier, le volet « déplacements » mériterait d'être complété par des mesures de réduction d'impact opérationnelles comme le développement d'une offre en transport en commun adaptée.

Certains thèmes du Grenelle trouvent une traduction opérationnelle tout à fait intéressante dans le cadre de ce projet, en particulier en matière d'émissions d'économies d'énergie, de réduction des gaz à effet de serre et de gestion de la ressource en eau.

Par délégation du Préfet de région
Nord-Pas-de-Calais ,
P/ Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Le Directeur adjoint



Barbara Bour-Desprez

